

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

Au GRETA CFA du Rhône

de l'académie : Lyon
Sis : Lycée Louis Armand
507 avenue du Beaujolais
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

n° Siren : 196916449

n° Siret : 19691644900024

n° de Déclaration d'activité : 8269P001769

n° d'enregistrement : 21-10-21QA04

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Les validités du label et de la certification expireront
le 04/11/2024.

Fait à Paris, le 04/07/2022

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA CFA du Rhône avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021.

Sites du périmètre de labellisation :

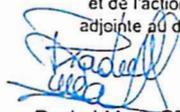
Collège ASA Paulini - ANSE
Collège Emile Zola - BELLEVILLE SUR SAONE
Collège Alexis Kandelaft - CHAZAY D'AZERGUES
Collège Hector Berlioz - COMMUNAY
Collège Le Bassenon - CONDRIEU
Collège François Brossette - COURS LA VILLE
Collège Léon Marie Fournet - JASSENS RIOTTIER
Collège les Quatres Vents - L'ARBRESLE
Collège de la Haute Azergues - LAMURE SUR AZERGUES

Collège Maurice Utrillio - LIMAS
Collège des Pierres Dorées - LE BOIS D'OINGT
Collège du Mont Saint Rigaud - MONSOLS
Collège Bois Franc - SAINT GEORGES DE RENEINS
Collège Louis Lachenal - SAINT LAURENT DE MURE
Collège le Petit Pont - SAINT MARTIN EN HAUT
Collège Val d'Argent - SAINTE FOY L'ARGENTIERE
Collège Marie Laurencin - TARARE

Collège La Platière - THIZY
Collège Jean Moulin - TREVOUX
Collège Claude Bernard - VILLEFRANCHE SUR SAONE
Collège Faubert - VILLEFRANCHE SUR SAONE
Collège Jean Moulin - VILLEFRANCHE SUR SAONE
Collège J.C. Ruet - VILLIE-MORGON
Lycée "Aiguerande" - BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
Lycée Barthélémy Thimonnier dont IFTS - L'ARBRESLE

Lycée Germaine TILLION - SAIN BEL
Lycée Viticole Bel Air - BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
Lycée René Cassin - TARARE
Lycée François Mansart - THIZY
Lycée du Val de Saône - TREVOUX
Lycée Louis Armand dont IFTS - VILLEFRANCHE SUR SAONE
Lycée Claude Bernard - VILLEFRANCHE SUR SAONE
LP Gustave Eiffel - BRIGNAIS

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général


Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D.122-9-1 et D.122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »
² Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.

